



Département des LANDES

Arrondissement de DAX

Envoyé en préfecture le 28/10/2022

Reçu en préfecture le 28/10/2022

Affiché/Publié le 28/10/2022

ID : 040-214306300-20221027-2022025-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers  
en exercice : 15

Nombre de conseillers  
présents : 14

Nombre de conseillers  
votants : 14

Date de la convocation :  
21/10/2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le vingt-sept du mois d'octobre à dix-neuf heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de SORDE L'ABBAYE,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du conseil, sous la présidence de  
Mme LABORDE Marie-Françoise, Maire.

Présents : Mme LABORDE Marie-Françoise, Mme THUILLIER Fabienne, M. CASSIO Michel, M. SAPHORE Didier, M. BAREIT Sébastien, Mme BROUSTICK Marie-Laure, M. DAVID Daniel, M. DEYRES Bruno, M. LABEYRIE Jean-Paul, M. LAPEYRE Thibault, Mme MAGENDIE Sylvie, M. POUY Gilbert, Mme SAPHORE Isabelle, M. TRESSE Jacques.

Absents excusés : Mme DA ROCHA Céline

M. LAPEYRE Thibault est nommé secrétaire de séance.

### 2022-025 : CREATION D'EMPLOIS AGENT RECENSEUR

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2023 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 modifié du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels ;

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents,**

La création d'emplois de contractuels en application de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels à raison :

De 2 emplois d'agents recenseurs, contractuels, à temps non complet, pour la période allant de mi-janvier à mi-février.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents- pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
LABORDE Marie-Françoise

